

<http://clg-voltaire-saint-florent-sur-cher.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article364>



L'élection des délégués

- 03 - La Vie scolaire - Espace délégués - Devenir délégué - Les élections -



Date de mise en ligne : mardi 28 février 2012

Copyright © Collège VOLTAIRE de Saint-Florent-sur-Cher - Tous droits

réservés

L'élection des délégués

Lors de l'élection des délégués qui a lieu 6 semaines après la rentrée , il y a plusieurs étapes :

- Les candidats se présentent et exposent leur profession de foi lors d'une heure de vie de classe.
- Lors de l'élection, chaque élève de la classe émarge pour stipuler qu'il va voter.
- Tous les élèves prennent les bulletins de vote des futurs élus et une enveloppe puis ils se dirigent vers l'isoloir afin d'élire 2 délégués et 2 suppléants.
- Quand l'élève sort de l'isoloir, il se dirige vers une urne qui nous est prêtée tous les ans par la mairie pour y déposer notre enveloppe. Un élève qui est placé derrière dit : « A voté »
- On ouvre ensuite les enveloppes et on compte les voix des candidats (le dépouillement).
- Pour être élu, il faut recueillir la majorité absolue au premier tour et la majorité relative au second tour.
- Enfin, on proclame les résultats.

Pour résumer, l'élection des délégués se passe exactement de la même façon que les élections présidentielles, mais à moins grande échelle.